

Analytischer Bericht
der Gemeinderatssitzungen
Compte rendu analytique
des séances du conseil communal

No 3/2026

Sitzung vom / Séance du 01.06.2026





VILLE DE
LUXEMBOURG

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL



Maurice Bauer
(CSV)



Lydie Polfer
(DP)



Simone Beissel
(DP)



Laurent Mosar
(CSV)



Corinne Cahen
(DP)



Patrick Goldschmidt
(DP)



Paul Galles
(CSV)



Pascale Krombach-Arend
(DP)



Anne Kaiffer
(DP)



Claude Radoux
(DP)



Colette Mart
(DP)



Sylvia Camarda
(DP)



Robert L. Philippart
(DP)



Angélique Bartolini
(CSV)



Bob Biver
(CSV)



Emilie Costantini
(CSV)



David Wagner
(déi Lénk)



Fabricio Costa
(Déi Gréng)



Nicolas Back
(Déi Gréng)



Christa Brömmel
(Déi Gréng)



François Benoy
(Déi Gréng)



Liudumila Branca
(Déi Gréng)



Maxime Miltgen
(LSAP)



Gabriel Boisante
(LSAP)



Antonia Afonso Bagine
(LSAP)



Marie-Marthe Muller
(LSAP)



Tom Weidig
(ADR)

ORDRE DU JOUR

de la séance du lundi 1^{er} juin 2026

EN SÉANCE NON PUBLIQUE

I	Personnel enseignant : nominations (liste 1)	249
II	Commissions consultatives : remplacement de membres	249
III	Affaires de personnel de la Fondation J.-P. Pescatore (avis)	249
IV	Pacte communal du vivre-ensemble interculturel : nomination des membres du comité de pilotage	249

EN SÉANCE PUBLIQUE

V	Questions posées par des conseillers communaux	249
1)	Question de Monsieur le conseiller Costa concernant le réaménagement de la rue de Stavelot et de la rue des Tanneurs	249
2)	Question urgente de Madame la conseillère Mart concernant les mutilations génitales	250
3)	Question urgente de Madame la conseillère Muller concernant les policiers roumains à Luxembourg-Ville	251
4)	Question de Monsieur le conseiller Wagner relative à une annonce de la Chambre des salariés (CSL) dans le magazine <i>City</i> et sur les abribus	251
5)	Question de Monsieur le conseiller Benoy concernant la publicité dans le magazine <i>City</i> et les abribus	251
VI	Présentation de l'organisation scolaire 2026/2027	252
VII	Circulation	257
VIII	Conventions	258
IX	Urbanisme	261
1)	Classement comme patrimoine culturel national de certains immeubles et éléments du site Campus Limpertsberg de l'Université du Luxembourg (avis)	261
2)	Lotissements de terrains	263

X	Modification des statuts du SEBES	263
XI	Subsides extraordinaires	263
XII	Fondation J.-P. Pescatore – migration d'un poste (avis)	264
XIII	Affaires judiciaires	264

Vers les archives
livestream des séances
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

En séance non publique

I PERSONNEL ENSEIGNANT : NOMINATIONS (LISTE 1)

II COMMISSIONS CONSULTATIVES : REMPLACEMENT DE MEMBRES

III AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA FONDATION J.-P. PESCATORE (AVIS)

IV PACTE COMMUNAL DU VIVRE-ENSEMBLE INTERCULTUREL : NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

En séance publique

V QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

1) Question de Monsieur le conseiller Costa concernant le réaménagement de la rue de Stavelot et de la rue des Tanneurs

Monsieur Fabricio COSTA (déi gréng) : Le site Internet de la Ville de Luxembourg indique qu'en raison « de l'état vétuste des canalisations et des réseaux », la Ville prévoit « un projet de réaménagement de la rue de Stavelot, dans le quartier de Weimerskirch, ainsi que de la rue des Tanneurs, dans le quartier de Pfaffenthal. Une réunion d'information pour les riverains s'est tenue le 1^{er} octobre 2025 à Weimerskirch. »

Le projet prévoit de déplacer vers la rue Stavelot la piste cyclable nationale qui passe actuellement par le parc Laval, étant donné que la situation actuelle crée de nombreux conflits entre cyclistes et piétons. Grâce à l'installation d'un filtre modal, les cyclistes pourront circuler en toute sécurité dans la rue Stavelot. Au niveau de la rue des Tanneurs, du côté de Weimerskirch, le projet prévoit l'élargissement du parc Laval ainsi que des mesures d'apaisement du trafic.

Dans une lettre du 1^{er} novembre 2025, le Syndicat d'intérêts locaux Pfaffenthal-Siechenhof (SILPS) a fait plusieurs remarques et recommandations par rapport au projet de réaménagement proposé par la Ville. Selon mes informations, il n'a pas encore reçu de retour à ce courrier. Le SILPS a notamment proposé de prévoir une pente plus douce pour les cyclistes au niveau de la rue de Stavelot (la pente actuelle dépasse les 6 % préconisés comme limite par le ministère de la Mobilité), des panneaux explicatifs concernant l'histoire du lieu ainsi que l'aménagement de l'espace vert situé vis-à-vis de la chapelle de Siechenhof en un espace convivial donnant sur l'Alzette, notamment avec des bancs. De manière plus générale, la proposition du SILPS prévoit un réaménagement des places de parking du côté de Pfaffenthal, de manière à

ce que ces dernières servent de séparation entre la rue des Tanneurs et la rue de Stavelot.

Dans le prolongement de la piste cyclable nationale en direction de Dommeldange, celle-ci débouche sur la rue Raspert. Dans le cadre d'une motion déposée par François Benoy au conseil communal en date du 28 février 2022, il a été proposé de transformer cette rue en rue cyclable avec filtre modal, vu son rôle important de connexion nord-sud et le fait qu'elle correspond parfaitement aux critères pour une telle rue.

- Le collège échevinal peut-il donner plus d'informations sur les retours reçus de la part des habitantes et habitants lors de la réunion d'information du 1^{er} octobre 2025 ? Dans quelle mesure les remarques ou propositions éventuelles ont-elles été intégrées dans le projet de réaménagement de la rue de Stavelot et de la rue des Tanneurs ?
- Le collège échevinal envisage-t-il donner une suite aux recommandations et propositions formulées par le syndicat d'intérêts locaux ? Si oui, quels sont les changements prévus au projet de réaménagement, notamment en ce qui concerne la pente pour les cyclistes au niveau de la rue Stavelot ?
- Quel est le coût total projeté des travaux de réaménagement ?
- Quelles sont les dates prévisionnelles de début et de fin des travaux ?
- Concernant la proposition de transformer la rue Raspert en rue cyclable, quelle est aujourd'hui la position du collège échevinal et dans quels délais une éventuelle mise en œuvre pourrait-elle être envisagée ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Le chantier prévu dans la rue Stavelot concerne surtout le renouvellement des infrastructures souterraines. On profite de l'occasion pour procéder à des modifications au niveau de la surface. Lors de la réunion publique d'octobre 2025, les habitants du quartier ont salué ce projet, notamment parce que le trafic de transit sur la rue de Stavelot sera supprimé.

Nous étions conscients de la présence de la montée mentionnée, mais celle-ci n'est pas plus raide que celle située sur l'itinéraire cyclable au Weimershof. D'ailleurs, grâce à la mobilité électrique, cela ne devrait pas constituer un obstacle majeur.

Les services communaux ont pris en compte les propositions et remarques faites par les habitants lors de la réunion publique d'octobre 2025. Le Syndicat d'intérêts locaux Pfaffenthal-Siechenhof (SILPS) a adressé un courrier à ce sujet à la Ville en décembre 2025. Nous vérifierons si les réponses lui ont déjà été transmises.

La proposition d'enlever les conteneurs à déchets a été analysée par le Service Hygiène, mais cette option a été écartée, notamment parce qu'il n'est pas possible de mettre en place des conteneurs souterrains en raison du risque d'inondation.

Le Service Voirie a également analysé l'aménagement proposé d'un plateau surélevé destiné à réduire la pente du chemin longeant le cimetière. La réalisation d'un tel plateau impliquerait la construction d'un mur de soutènement supplémentaire pour stabiliser la nouvelle rampe. Or, la mise en place d'une rampe de cette envergure ne serait pas possible. Étant donné que la piste cyclable est une infrastructure nationale bidirectionnelle, une largeur minimale de 3 mètres est requise. Une réduction de cette largeur ne permettrait plus de garantir l'accès carrossable aux services d'intervention, aux CFL ainsi qu'aux services d'entretien (services Parcs, Hygiène et Voirie).

Des barrières seront installées à l'entrée du parc afin de dissuader les cyclistes de traverser le parc. Le trajet passant par la rue Stavelot sera le plus rapide pour les cyclistes.

La proposition relative à la mise en place de panneaux explicatifs concernant l'histoire du quartier sera analysée par notre Coordination culturelle.

En ce qui concerne la rue Raspert, le trafic de transit en direction de la route d'Echternach a disparu depuis la suppression du passage à niveau de Dommeldange. Après la fin des travaux, la Ville discutera avec les citoyens afin de trouver la meilleure solution pour tous les usagers.

2) Question urgente de Madame la conseillère Mart concernant les mutilations génitales

Madame Colette MART (DP) : Il y a quelques semaines, nous avons lu dans le journal que l'UNICEF avait publié de nouveaux chiffres sur l'excision, une pratique qui est une atteinte grave aux droits de la femme. Selon les estimations de l'Unicef, qui sont basées sur le nombre de personnes habitant au Luxembourg et provenant de pays où l'excision est pratiquée (sur la base d'un calcul prenant en compte le taux de femmes concernées dans les pays en question), environ 2.238 femmes pourraient être victimes de mutilations génitales à Luxembourg, et environ 1.000 fillettes et femmes pourraient être menacées.

Ce sujet important m'intéressait déjà lorsque j'étais journaliste. Lorsque je suis devenue membre du collège échevinal en 2011, j'ai été informée de deux affaires de ce type, et nous les avons transmises en bonne et due forme. À l'époque, nous avons lancé des initiatives avec l'Unicef, distribué des dépliants à notre personnel enseignant et éducatif.

Notre Service Médecine scolaire est en contact avec de nombreux enfants provenant de pays où cette pratique existe malheureusement. J'aimerais savoir :

- si notre service Médecine scolaire a été confronté à des petites filles mutilées ou menacées de mutilation;
- si leurs parents sont sensibilisés et informés sur les lois luxembourgeoises ;
- si les victimes bénéficient d'un suivi médical ou psychologique;
- si un œil attentif est accordé aux petites filles qui partent en vacances en Afrique et qui pourraient subir la mutilation ;
- si notre service est en réseau avec les hôpitaux et des associations s'occupant de la maltraitance des enfants à ce sujet ;
- si des actions de sensibilisation sont entreprises auprès des enseignants et des éducateurs en vue de rester vigilants aux dangers auxquels sont exposées les petites filles des pays concernés.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Il s'agit en effet d'un sujet très important et la question de Madame la conseillère Mart est très pertinente, car selon les estimations de l'Unicef un nombre important de femmes vivant au Luxembourg pourraient être concernées – même si, comme il s'agit d'une extrapolation, il faudrait voir les chiffres plus en détail.

Nous avons la chance de bénéficier d'un excellent Service Médecine scolaire, dirigé par une chef de service remarquable, qui garantit que tous les enfants soient consultés et

qui est très réactif. Il aide les enfants, conseille les parents et entame les procédures nécessaires en cas de besoin.

La chef de service, Madame Fandel, m'a informé qu'en dix ans, aucun cas de mutilation génitale n'a été constaté parmi les enfants examinés (la population des écoles fondamentales publiques de la Ville étant composée d'enfants âgés de 4 à 13 ans).

Les examens médico-scolaires, réalisés de manière standardisée et régulière, incluent notamment un examen clinique permettant, le cas échéant, de détecter une mutilation génitale. Chaque enfant nouvellement arrivé au Luxembourg bénéficie d'un examen médico-scolaire dans un délai de trois mois. Ces consultations, réalisées en présence des parents, permettent également un travail d'information et de sensibilisation aux droits fondamentaux de l'enfant.

En cas de dépistage, une prise en charge immédiate serait assurée, avec relais vers les autorités judiciaires et les structures de soins spécialisées (dans les domaines médical et psychologique).

La régularité des examens médico-scolaires permet de maintenir une vigilance accrue, notamment pour les enfants potentiellement exposés à un risque.

Le Service Médecine scolaire travaille en étroite collaboration avec les acteurs du secteur de la santé (médecins, hôpitaux), le Parquet de la Jeunesse et les organisations évoquées, afin de garantir une réponse coordonnée.

Des actions de prévention et de sensibilisation sont menées par le Service Médecine scolaire auprès des élèves et de leurs enseignants via notre atelier d'éducation sexuelle et affective intégrant les dimensions juridiques, sociales et éthiques de la sexualité.

La formation continue du personnel (infirmières, assistantes sociales) est assurée. Un échange avec Unicef Luxembourg a eu lieu au sujet du dernier rapport de cette organisation.

La Ville s'engage depuis 2012 pour la lutte contre la mutilation génitale féminine. La sensibilisation du grand public et du personnel de la Ville sont des objectifs retenus dans le plan d'action communal de l'égalité des chances 2023-2027 et la Ville organise annuellement au moins une action publique, en collaboration avec des acteurs du terrain (Padem, Fondation Follereau), comme des expositions sur la thématique (p.ex. au Bierger-Center en 2023 et à la Place de Strasbourg en 2024), des événements culturels (p.ex. des concerts *Expression against Excision* en 2013, 2015 et 2017) ou encore des ciné-débats (p.ex. en 2018 et 2020). Parfois, des événements publics avec des stands ont également lieu sur la Place d'Armes.

En 2026, le bureau de la Chargée à l'égalité des chances de la Ville a prévu deux événements dans le contexte de la publication de l'étude d'Unicef « Mutilations génitales féminines au Luxembourg : estimation de la prévalence, constats et recommandations » :

- une réunion d'échange avec les services Médecine scolaire, Foyers scolaires, Crèches et Intégration et Besoins spécifiques, lors de laquelle Unicef Luxembourg présentera son étude sur le taux de prévalence des mutilations génitales au Luxembourg ;
- un événement grand public a été organisé par l'association GAMS sous la forme de ciné-débat (le 19 mai 2026 au Cercle-Cité). La soirée a commencé avec la projection du documentaire « Les Puissantes », suivie d'une table-ronde avec des intervenants de GAMS

Luxembourg et Belgique, lors de laquelle l'étude de l'Unicef a également été présentée.

3) Question urgente de Madame la conseillère Muller concernant les policiers roumains à Luxembourg-Ville

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Selon un article paru dans le *Tageblatt* du 17 avril, deux agents de la police roumaine accompagneront la police locale à partir du 5 mai sur le territoire de la Ville, afin de dissuader les personnes de commettre des actes de mendicité en bande organisée, comme l'explique le ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden.

Je regrette que le caractère urgent de ma question n'ait pas été retenu et que ma question n'ait pas été portée à l'ordre du jour du dernier conseil communal. Il serait souhaitable que les questions portant sur des sujets d'actualité soient considérées comme urgentes.

Entretemps, les articles de presse relatant le dernier *City Breakfast*, au cours duquel les patrouilles de la police locale accompagnées de deux policiers roumains ont été thématiques, montrent que la question linguistique est toujours d'actualité. En effet, selon la presse, Madame le bourgmestre et Monsieur le Premier échevin seraient toujours persuadés que les personnes visées pour des actes de mendicité en bande organisée seraient des ressortissants roumains, ou du moins parleraient roumain. En ce qui concerne les Sintis et les Roms, si ce sont eux qui sont visés, la question ethnolinguistique ne peut pas être réduite à ce constat simpliste, réducteur, injuste et discriminatoire.

- Depuis quand le collège échevinal est-il informé du fait que deux agents de police roumains soutiennent leurs collègues luxembourgeois sur le territoire de la ville ?
- Les membres du conseil communal n'auraient-ils pas pu être informés directement par le collège échevinal, au lieu de devoir apprendre ces informations par la presse ?
- Est-il exact que la Ville a mis des logements à la disposition des agents de police roumains ? Si oui, de combien de logements de ce type la Ville dispose-t-elle ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous avons déjà inscrit cette question à l'ordre du jour d'une séance du conseil communal, à laquelle Madame la conseillère Muller n'a malheureusement pas pu assister. La décision selon laquelle des policiers roumains accompagnent leurs collègues luxembourgeois lors de patrouilles sur le territoire de la Ville a été prise par le ministre compétent, et la Ville a soutenu cette décision. Une telle mesure était déjà à l'étude sous le mandat du ministre précédent. Elle est importante en raison des barrières linguistiques existantes. Et celles-ci ne concernent pas seulement la police, mais aussi d'autres services qui souhaitent s'adresser aux mendiants, par exemple les collaborateurs de « À vos côtés ».

Monsieur le ministre Léon Gloden était parvenu à un accord avec son homologue roumain le 5 mars. La Ville de Luxembourg a alors décidé de mettre à la disposition des policiers roumains, pour la durée de leur séjour, deux chambres dans un hôtel racheté par la Ville et situé dans un quartier particulièrement touché par la problématique. On n'a donc pas mis à leur disposition un logement, mais une chambre d'hôtel.

Les policiers roumains accompagnent simplement leurs collègues luxembourgeois et les aident lorsqu'un problème linguistique se pose. L'évaluation finale de la police permettra

de voir comment cela fonctionne au quotidien. Cette approche pourrait peut-être être étendue à d'autres langues, car la barrière linguistique ne concerne pas uniquement les personnes d'une seule nationalité.

4) Question de Monsieur le conseiller Wagner relative à une annonce de la Chambre des salariés (CSL) dans le magazine *City* et sur les abribus

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Il m'a été rapporté que le collège échevinal aurait refusé la publication d'une annonce de la Chambre des salariés (CSL) dans le magazine *City*. Il s'agit d'une annonce par laquelle la CSL milite en faveur d'une réforme fiscale. Selon des représentants de la CSL, la maison d'édition concernée leur aurait expliqué que la Ville aurait refusé la publication de cette annonce.

- Le collège échevinal peut-il confirmer les affirmations selon lesquelles la Ville serait intervenue d'une manière ou d'une autre, à travers le comité de rédaction ou non, auprès de la société d'édition, afin d'empêcher la publication de cette annonce ?
- Dans l'affirmative, le collège échevinal peut-il indiquer les raisons de ce refus ?
- Dans la négative, le collège échevinal peut-il donner l'assurance que l'annonce sera publiée prochainement dans le magazine *City* ?

Dans le même contexte, des représentants de la CSL nous ont également fait part que la société JCDecaux a fait savoir à la CSL qu'elle ne pouvait plus afficher la campagne sur les abribus de la Ville de Luxembourg et a fait retirer les affiches après deux ou trois jours d'affichage. Bien que la société JCDecaux soit indépendante de la Ville, la concomitance de ces deux décisions suscite des questions. La Ville est-elle intervenue, d'une manière ou d'une autre, auprès de la société JCDecaux afin qu'elle retire les affiches de la CSL des abribus ?

(réponse : voir question suivante)

5) Question de Monsieur le conseiller Benoy concernant la publicité dans le magazine *City* et les abribus

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Selon mes informations, la Ville de Luxembourg, respectivement ses sous-traitants, ont récemment refusé une annonce de la Chambre des salariés dans le magazine *City* ainsi qu'un affichage aux arrêts de bus.

- Le collège échevinal peut-il confirmer cela ? Dans l'affirmative, quelles en étaient les raisons ?
- Y a-t-il eu jusqu'à présent des annonces ou affiches des chambres professionnelles dans le magazine *City* ou aux arrêts de bus ? Le cas échéant, certaines ont-elles été refusées et, dans l'affirmative, pour quels motifs ?

En feuilletant le dernier numéro de *City*, on y trouve, à côté d'acteurs institutionnels ou culturels, également des annonces d'agences immobilières et de compagnies d'assurance, ainsi que des événements se déroulant en dehors de la Ville. Aux abribus l'éventail est nettement plus large, et je me souviens également de certaines publicités à caractère sexiste ou contraires aux objectifs climatiques.

- Sachant qu'il existe régulièrement des incertitudes concernant les publicités diffusées sur les supports

de la Ville, existe-t-il des critères précis appliqués en la matière ? Dans le cas contraire, le collège échevinal envisage-t-il de se doter de tels critères ? Si oui, lesquels ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le cahier des charges relatif au magazine *City* stipule que l'agence mandatée « veillera au choix des annonceurs en respect avec la charte éditoriale du magazine et les valeurs de la Ville. Les annonces publicitaires à orientation et contenu politique, y compris toute forme de promotion dans le cadre d'élections politiques et sociales, sont interdites. »

Des critères clairs s'appliquent également aux publicités diffusées par JCDecaux. Le cahier des charges précise « la publicité ne devra avoir aucun caractère politique, confessionnel ou contraire aux bonnes mœurs (...) ».

Dans les deux cas, les critères sont donc clairs et précis – et dans le cas de la publicité chez JCDecaux, le parti dont Monsieur le conseiller Benoy est membre avait même contribué à l'élaboration de ces critères.

Il se peut qu'une annonce ne répondant pas à ces critères ait pu passer entre les mailles du filet par le passé.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : La Ville a-t-elle déjà publié des annonces publicitaires d'autres chambres professionnelles ? Ce qui m'importe, c'est que toutes les chambres professionnelles soient traitées de la même manière.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Au cours d'un précédent mandat du collège échevinal, nous avons rejeté, sur la base des critères mentionnés, une demande concernant des annonces à caractère confessionnel. Je vais me renseigner si une publicité d'une chambre professionnelle a déjà été publiée ou rejetée.

VI PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE 2026/2027

Monsieur l'échevin Paul GALLES : C'est un grand honneur et un immense plaisir pour moi de présenter au conseil communal l'organisation scolaire provisoire pour l'année 2026/2027. Les différents documents ont été transmis au conseil communal.

Un vote sur l'organisation scolaire est précédé d'un travail considérable. En collaboration avec la direction régionale et les présidentes et présidents des écoles, notre Service Enseignement a examiné chacune des propositions formulées par les ressorts scolaires en concertation avec les comités, c'est-à-dire le personnel enseignant, les parents et les autres acteurs. La commission scolaire a analysé ces propositions et rendu un avis. Le Service Enseignement effectuant déjà un excellent travail préparatoire, la commission scolaire a la tâche relativement facile. Nous avons confiance dans le travail de la commission scolaire. Cette année, cependant, un vote concernant l'école de Clausen était à l'ordre du jour. Je reviendrai sur ce point plus tard.

Au nom du collège échevinal, je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement tous les acteurs concernés. Nous portons tous une grande responsabilité envers nos enfants, une responsabilité que nous prenons très au sérieux et que nous assumons volontiers.

Je tiens tout particulièrement à remercier Madame Rosario Estanqueiro, qui a été initiée à ses fonctions par Monsieur

Honoré Gregorius au cours de l'année écoulée, avant de prendre officiellement ses fonctions de chef du Service Enseignement le 1^{er} février 2026. Vous savez tous à quel point j'ai apprécié de travailler avec Honoré. Je peux vous assurer que Rosa a pris ses fonctions avec un engagement remarquable et que c'est un véritable plaisir de travailler avec elle. Je voudrais demander à Rosa de transmettre à l'ensemble du personnel nos remerciements pour le travail accompli par le service. Je profite de cette occasion pour remercier une nouvelle fois Honoré Gregorius du travail accompli et d'avoir si bien accompagné Rosa dans la prise de ses nouvelles fonctions.

Cette année encore, je n'ai pas pu m'empêcher d'organiser mes réflexions de manière systématique.

Au cœur de ce système se trouve le bien-être de nos enfants et, à partir de là, celui de tous ceux qui travaillent dans l'intérêt des enfants et avec nos enfants. C'est pourquoi je souhaite tout d'abord vous faire part de quelques réflexions sur le cadre de vie des enfants.

En ce qui concerne l'organisation interne du système, il est important pour moi que nous nous concertions étroitement entre les services relevant du domaine de *l'Enfance* – Service Enseignement, Service Foyers scolaires, Service Crèches et Service Médecine scolaire. Je tiens à remercier chaleureusement chacun d'entre eux du travail accompli. La collaboration est excellente. Nous nous complétons et l'on ressent partout un grand dynamisme. Citons par exemple les conférences et formations continues de très grande qualité que le service CAPEL organise chaque année sur le thème de la pédagogie du jeu. Elles ont profondément influencé mon approche et ma pensée, notamment lorsqu'il s'agit d'offrir aux enfants l'espace de jeu dont ils ont besoin pour se développer et s'épanouir. Souvent, ce sont nous, les adultes, qui avons encore le plus à apprendre à cet égard.

Dans ces quatre domaines – ainsi que dans le domaine de la jeunesse –, il est important pour moi que des réunions aient lieu régulièrement avec les responsables des services ainsi qu'avec l'ensemble du personnel de ces services, et que je sois sur le terrain, en contact avec nos établissements et notre personnel, afin de les écouter et de répondre à leurs préoccupations. Je tiens à remercier également Madame le bourgmestre de partager ces moments avec nous.

Je continue de rêver qu'un jour, nous disposerons d'un rapport d'activités « *Enfance* ». Dans le rapport d'activités de cette année, on trouve à nouveau une petite contribution des Services Foyers scolaires et Crèches. La contribution du Service Médecine scolaire fait traditionnellement partie du rapport d'activité. Il y a donc les prémices d'un rapport « *Enfance* ». Nous avons réfléchi à la manière d'aborder cela encore mieux. J'ai proposé que les Services Foyers scolaires, Crèches et Médecine scolaire présentent à la fin de l'année leurs rapports annuels à la Commission de l'enfance et de la jeunesse.

Le rapport d'activités qui paraîtra l'année prochaine aura un contenu similaire – les quatre services du domaine de *l'Enfance* y seront représentés –, même si nous souhaitons le structurer de manière légèrement différente. De plus, nous souhaitons mettre en lumière chaque année un thème transversal couvrant l'ensemble du domaine de *l'Enfance*. À la suite des échanges avec les responsables des services, j'ai pris la décision de mettre particulièrement l'accent, dans l'avant-propos du rapport de cette année, sur les locaux et les marges de manœuvre en matière de développement des enfants, ainsi que sur la complémentarité entre éducation formelle et non formelle.

Au nom de nous tous, je me permets d'adresser des remerciements particuliers à la Direction régionale, et notamment à Madame Welbes, ainsi qu'aux présidents d'école et au Comité

de cogestion pour leur collaboration fructueuse et basée sur la confiance. Cette étroite collaboration est essentielle, puisqu'il s'agit toujours des mêmes enfants.

J'ai l'impression que le cadre de vie des enfants n'est pas facile en ce moment. Ils sont plongés dans un monde où tout s'accélère, dans lequel, parce qu'il faut aller vite, beaucoup de choses sont surtout « accomplies », mais pas vécues ni expérimentées. Je suis un grand admirateur du philosophe allemand Hartmut Rosa et de son concept de résonance. Hartmut Rosa affirme que, pour pouvoir être pleinement humains, nous avons besoin d'espaces de résonance qui font vibrer quelque chose en nous, qui déclenchent des résonances. Dans une société où les moindres actions sont encadrées par des procédures et où le souci de sécurité est omniprésent, la résonance se perd bien trop vite. Il est certes vrai que nous devons être particulièrement vigilants, surtout avec les enfants, afin qu'ils ne subissent pas de traumatismes durables ; mais il faut également garder à l'esprit qu'ils perçoivent leur monde différemment de nous, les adultes. Leur monde est, comme l'écrit le philosophe Markus Gabriel dans son célèbre ouvrage « Liebe Kinder » (une lettre adressée aux enfants), encore un tout. Il y a encore dans leur monde quelque chose de magique, de ludique, quelque chose que nous devons absolument réapprendre des enfants. En chacun de nous, des parties de l'enfant intérieur sont encore vivantes, ce qui explique d'ailleurs pourquoi nous sommes tous si attentifs lorsqu'il s'agit du bien-être de nos enfants. Les enfants ne sont pas simplement de petits adultes. Non, ils ont leur propre perception, tout à fait légitime. Ce sont des êtres humains à part entière à un jeune stade de leur parcours de vie. Ils méritent que nous les prenions au sérieux, que nous les écoutions et que nous ne les submergions pas d'une multitude de concepts procéduraux. Le philosophe Hartmut Rosa affirme que nous devons offrir aux enfants – et à nous tous – des marges de manœuvre pour agir.

Je prends délibérément un instant pour m'attarder sur cette réflexion un peu plus philosophique, car les enfants, leurs liens affectifs et leurs figures de référence me tiennent à cœur. Il faut un havre de confiance en une personne qui permette à un enfant d'être simplement un enfant. Je vois également les missions qui nous incombent en tant que commune et tout le bien et l'importance de ce que nous pouvons accomplir dans ce cadre. Je vois le personnel enseignant, les éducatrices et éducateurs qui aiment leurs enfants et leur consacrent du temps. Je vois ceux qui aident les enfants à rêver, à jouer, à découvrir la vie, mais qui veillent aussi à ce qu'ils gardent les pieds sur terre, qu'ils prennent soin d'eux-mêmes et des autres. Je vois cette quête et cette volonté d'une approche différente avec les enfants, et je vois tout le bien que nous pouvons sans cesse mettre en œuvre en tant que commune, comme par exemple avec le projet MEGAre, où les enfants s'approprient activement leur quartier, le projet PippiLotta, le projet NaRaKo, le rallye de fin d'année pour les enfants des classes 4.2 de la Ville de Luxembourg, où nous pouvons leur rappeler une fois encore que nous les aimons, et bien d'autres choses encore. Récemment, Madame le bourgmestre Lydie Polfer, Monsieur l'échevin Maurice Bauer et moi-même étions présents lorsque le formidable projet Antigasp! a été présenté au foyer scolaire Verger, en présence de Madame le ministre Martine Hansen. C'est tout simplement magnifique de voir à quel point les enfants sont heureux et fiers lorsqu'ils prennent les choses en main et peuvent montrer ce qu'ils ont accompli, de voir à quel point ils se réjouissent d'être considérés comme des personnes à part entière. Nous pouvons tous accomplir énormément de bonnes choses. C'est pourquoi je suis très fier du travail accompli.

Je souhaite structurer ma présentation sur l'organisation scolaire comme suit :

- Dans un premier temps, je vais aborder l'organisation scolaire au sens strict du terme, en citant des chiffres.

- Dans un deuxième temps, j'aborderai nos infrastructures et nos bâtiments, en mettant l'accent sur le plan pluriannuel relatif aux bâtiments scolaires et aux cours d'école et les priorités qui en découlent actuellement, ainsi que sur les conclusions tirées des prévisions réalisées par l'agence française Belvédère pour les différents quartiers. Il s'agit d'un processus continu qui évolue en permanence de manière dynamique.
- Je voudrais également passer brièvement en revue les différents rapports d'activité, qui fournissent des informations sur les offres destinées aux enfants dans leur environnement scolaire.
- J'aborderai ensuite l'avancement des six priorités que j'ai définies l'année passée (bâtiments innovants, système scolaire équitable, numérisation, participation des enfants, réduction du stress au quotidien à l'école, modèles pédagogiques alternatifs), et, dans le cadre de la priorité relative à un système équitable, j'aborderai également le débat sur la violence à l'école, un débat que nous avons mené en début d'année.

Organisation scolaire 2026/2027

Chiffres

Pour l'année scolaire 2026/2027, on table sur 2.158 enfants dans le cycle scolaire 1 et sur 3.817 enfants dans les cycles scolaires C2 à 4. Nous frôlons donc la barre des 6.000 enfants. Dans le cycle scolaire 1, nous compterons 138 classes et, dans les cycles scolaires C2 à 4, 265 classes. Avec 403 classes, nous dépasserons donc la barre des 400 dans nos 19 ressorts scolaires. Avec 575 élèves, l'école du Kiem est la plus grande en nombre d'élèves, tandis que celle de Hamm, avec 114 élèves, est la plus petite. Les écoles de la rue Verger et de la rue Gellé à Bonnevoie enregistrent les taux d'inscription les plus élevés par rapport aux autres modèles scolaires (77 % chacune). Le taux d'inscription le plus bas dans cette comparaison revient à l'école du Kiem (35,5 %).

Ceux qui ont participé aux réunions de la commission scolaire savent que nous avons une nouvelle fois été merveilleusement guidés à travers les documents relatifs à l'organisation scolaire, mais que nous avons toutefois dû procéder à un vote concernant l'école de Clausen. Il n'y a pas eu de conflit majeur, mais deux approches différentes. Nous avons examiné la proposition de l'école de Clausen visant à lier la répartition des heures d'appui à la répartition du personnel. La direction régionale a souligné à juste titre que cela pourrait entraîner un nombre d'heures d'appui bien plus important pour les cycles scolaires 2 à 4 que pour le cycle scolaire 1. Les heures d'appui sont assurées par du personnel qualifié. Au terme d'une discussion approfondie, la commission scolaire s'est prononcée par 10 voix pour, une voix contre et une abstention en faveur de la proposition de l'école de Clausen.

La commission scolaire a également pris connaissance d'une méthode de calcul légèrement différente pour la répartition du contingent, que nous avions préalablement discutée avec la direction régionale, les présidents d'école et le Comité de cogestion. Cette clé de répartition légèrement modifiée se veut un petit pas vers plus d'équité et vise à accorder quelques heures supplémentaires aux écoles défavorisées sur le plan socio-économique. Les écoles mieux loties sur le plan socio-économique céderont ces heures.

En ce qui concerne la réglementation relative au personnel enseignant, de légers ajouts ont été apportés à la demande de la direction régionale et avec l'accord du collège échevinal, afin que la « surveillance » pendant les 10 minutes précédant le début des cours, pendant les récréations et pendant les 10 minutes suivant la fin des cours soit bien organisée.

Infrastructures

Mon deuxième point concerne les infrastructures, c.-à-d. les bâtiments, les cours d'école et, au sens large, les trajets scolaires et la sécurité sur le chemin de l'école. Dans ce domaine, nous travaillons en étroite collaboration avec la Direction de l'Architecte. Des réunions conjointes ont lieu régulièrement. Je tiens également à remercier très chaleureusement le personnel de ce service. Nous élaborons ensemble le plan pluriannuel. Cette année encore, nous avons passé au crible tous les projets afin de déterminer ceux qui doivent être considérés comme prioritaires. Les projets prioritaires (écoles et foyers scolaires) sont répertoriés dans un document clair qui a été transmis aux conseillers communaux. De nouveaux projets sont prévus dans 12 des 19 ressorts scolaires, parmi lesquels la construction de nouveaux bâtiments dans le cadre des PAP « Arquebusiers », « Itzegerknupp », « Kuebebiurg » et « Laangfur ».

Quels sont les critères de sélection des projets à privilégier ? Il convient de prendre en compte plusieurs facteurs. À cet égard, je voudrais aborder brièvement la priorité accordée aux bâtiments innovants : comment construisons-nous et organisons-nous nos nouvelles infrastructures ? Nos repères en matière d'infrastructures sont les suivants :

- 1) La croissance du quartier. Grâce à la collaboration avec l'agence française Belvédère, nous avons une bonne idée de cette croissance.
- 2) Les dimensions, les capacités et l'âge des bâtiments existants (par exemple, le bâtiment C1 à Merl) et, par conséquent, les terrains encore disponibles pour construire de nouveaux bâtiments – voir les exemples de Kiem et Beggen.
- 3) Les possibilités de coexistence entre l'éducation formelle et non formelle, qui sera plus facile à organiser dans le cycle scolaire C1 que dans les cycles scolaires 2 à 4.
- 4) Le développement du projet Alpha. Contrairement à ce que j'avais promis l'année dernière, je souhaite faire de ce projet une priorité, notamment au cours de l'année à venir, car c'est à ce moment-là que le projet Alpha sera lancé. Au troisième trimestre de la prochaine année scolaire, les enfants du cycle scolaire 1.2. seront orientés vers l'alphabetisation en français ou en allemand. À partir de la rentrée 2027/2028, le projet Alpha sera lancé pour le cycle scolaire 2.1.

Les prévisions de l'agence Belvédère nous indiquent dans quels quartiers nous devons agir en priorité. Les écoles de Beggen, Belair (rue Aloyse Kayser), Bonnevoie (rue Verger), Cessange, Gasperich, Kiem et Merl bénéficieront d'une priorité sur la base des conclusions tirées. Même si les données sont en constante évolution et ne constituent qu'un instantané, elles fournissent des repères aux services relevant du domaine de l'Enfance et à notre Direction de l'Architecte, et nous indiquent une direction à suivre.

La construction de bâtiments supplémentaires constitue un moyen essentiel de répondre à l'augmentation du nombre d'enfants. Dans ce contexte, il convient de mentionner le nouveau bâtiment C1 à Beggen, où le campus scolaire est progressivement modernisé.

Dans le cadre du projet « Bildungshaus Gare », deux étapes se déroulent actuellement en parallèle. D'une part, le concept d'aménagement a été transposé en plans concrets par des bureaux d'architectes et nous a été présenté. D'autre part, en collaboration avec le Service Enseignement, le Service Foyers scolaires, la Direction de l'Architecte et la direction régionale,

nous avons rassemblé toutes les données relatives au besoin de locaux, à leurs dimensions requises et à leurs fonctionnalités. Il en résulte un programme de base théorique répondant aux besoins réels et pouvant finalement être transposé aux infrastructures concrètes. Ce programme de base servira de point de départ à tous les nouveaux bâtiments prévus en tant que « maisons de l'éducation » (*Bildungshäuser*).

Dans le cadre du projet Alpha, un défi particulier se pose : même si la marge de manœuvre était importante – par exemple parce que de nouveaux locaux sont disponibles –, une répartition défavorable entre les deux langues dans lesquelles se déroulent les cours d'alphabetisation pourrait quand-même entraîner un manque de locaux. Le projet Alpha est a priori une véritable boîte à surprises. Cependant, deux étapes préparatoires décisives ont néanmoins été franchies, qui nous aideront à bien nous positionner pour l'année à venir. La direction régionale mène actuellement une enquête dans les écoles afin d'évaluer le nombre d'enfants susceptibles de choisir l'une ou l'autre des langues d'alphabetisation. En collaboration avec la direction régionale, nous avons passé en revue l'ensemble des bâtiments et avons comparé leurs capacités aux besoins potentiels du projet Alpha. Les écoles de Hamm, Beggen, Rollingergrund, Clausen (pour le bâtiment de Pfaffenthal), Bonnevoie-Verger, Eich et Cents sont celles qui nous préoccupent le plus.

Nous avons cherché à dialoguer avec chaque école, nous nous sommes rendus sur place et nous nous sommes fait une idée de la situation. Il était important pour nous de comprendre comment les différentes salles du bâtiment scolaire, mais aussi celles du foyer scolaire, sont utilisées. En raison du système inclusif, il existe de nombreuses fonctions supplémentaires qui nécessitent des locaux supplémentaires : ESEB, « Appui », « Accueil », salle Snoezelen, salles pour les centres de compétences. Je continue de rêver que des cafés des parents puissent voir le jour sur l'un ou l'autre site. J'ai eu l'occasion de visiter un tel café des parents dans la commune de Lorentzweiler. Le café des parents offre la possibilité d'une collaboration sur place avec les parents qui se rendent sur le campus.

Les exigences imposées aux bâtiments sont donc très élevées. Les locaux ne doivent pas être aseptisés, mais conçus pour être vivants et ouverts.

Dans notre terminologie, le terme « maison de l'éducation » désigne un bâtiment dans lequel se déroulent non seulement des activités d'éducation formelle et non formelle, mais où les salles sont également partagées. Une vie commune s'organise sous un même toit. Des espaces fonctionnels tels que la bibliothèque et le restaurant sont partagés, et le travail du personnel s'articule également de manière coordonnée. Le partage des locaux est d'ores et déjà une réalité dans différents bâtiments C1, comme par exemple dans le bâtiment C1 de l'école de la rue Kauffmann. Jusqu'à présent, quatre classes C1 étaient hébergées dans le bâtiment Tornaco pour des raisons d'espace. Ce bâtiment doit être rénové afin de pouvoir accueillir d'autres classes. Les quatre classes C1 mentionnées seront alors hébergées dans le bâtiment C1. Cela signifie que les salles y seront partagées. Depuis six mois, un groupe de travail « Service Enseignement / Foyers scolaires » s'est constitué afin d'élaborer et d'affiner un vade-mecum sur le thème de la coexistence. Le groupe de travail accompagne ce processus pour le quartier de Cents. Une réunion intéressante a eu lieu avec les représentants de l'école et du foyer scolaire de Cents. Une proposition soumise dans le cadre de cette discussion fait désormais l'objet d'une analyse conjointe : cours jusqu'à 13h30 (du lundi au vendredi). À partir de 13h30, le foyer scolaire prendrait le relais. Cela permettrait d'éviter des interruptions inutiles et d'offrir aux enfants des liens plus étroits avec des personnes

de référence plus stables. En ce qui concerne les horaires, la proposition s'inspire du projet pilote « Bëschspillschoul ». Je trouve intéressant de voir quelle dynamique a émergé d'une bonne motivation. Nous allons examiner et discuter ensemble cette proposition.

Je me réjouis vivement de la dynamique qui s'est créée autour du thème d'un nouveau mode de collaboration, de planification et de mise en œuvre de bâtiments innovants. La question de la coexistence n'est d'ailleurs pas une fin en soi, mais constitue la forme institutionnelle qui s'inscrit également dans nos PEP. Il me tient à cœur de souligner que notre Service Enseignement et le Service Foyers scolaires font avancer les PEP dans tous les quartiers. Nous souhaitons proposer différentes formules déjà élaborées, que les écoles pourront adapter dans le cadre de leur PEP : fête de quartier, végétalisation du campus scolaire, implication des élèves dans un projet. Au sein de la commission scolaire, nous avons passé en revue les différents PEP. Le Service Enseignement nous a donné un aperçu intéressant (analyse SWOT).

Nous nous sommes également dotés d'un programme pour l'aménagement des cours d'école. L'objectif est de procéder à un verdissement progressif des cours d'école, d'une part pour que celles-ci soient aménagées de manière intéressante et agréable pour les enfants, et d'autre part pour leur permettre d'entrer en contact avec la nature et l'environnement. Au début de mon mandat, j'avais convoqué une réunion avec les représentants des sept services concernés par les cours d'école. En collaboration avec le Service Maintenance, il a été convenu que les concierges joueraient un rôle clé pour assurer la circulation de l'information et qu'un vade-mecum contenant les réponses aux questions éventuelles serait élaboré.

En ce qui concerne la pédagogie de la nature, je vois une multitude de possibilités :

- La cour de récréation est le premier lieu permettant d'entrer en contact avec la nature.
- L'offre « Activités Nature » à Kockelscheuer est accessible à toutes les classes. Nous souhaitons compléter cette offre, le cas échéant, par une proposition sur le site de la « Ferme urbaine » au Kirchberg. Dans un avenir proche, les foyers scolaires pourront profiter de l'offre de la ferme Mombel-Klein à Rodenbourg (découverte de la ferme, de la nature et de la vie à la campagne). Comme vous le savez, cette ferme est un don de la famille Mombel-Klein à la Ville de Luxembourg.
- Dans certaines écoles et foyers scolaires, des projets sont menés en collaboration avec des prestataires externes sur les thèmes de la nature, du développement durable et du jardin scolaire.
- De nombreuses classes ont la possibilité, grâce à la proximité de la forêt, de suivre des cours en pleine nature, de manière ponctuelle ou en tant que « *Bëschklass* ». Dans les prochains jours, nous mettrons en service deux nouvelles caravanes, actuellement stationnées à Beggen et à Kirchberg ; celles-ci pourront également être déplacées vers d'autres sites en fonction des besoins et des disponibilités.
- L'exemple le plus marquant en matière de pédagogie de la nature est la « Bëschspillschoul » de Mühlenbach. Ces derniers jours, j'ai relancé la recherche d'un emplacement pour une nouvelle « Bëschspillschoul ». Il n'est pas aisé de trouver un emplacement adéquat en raison des contraintes environnementales et de la disponibilité des terrains, mais je n'ai pas encore perdu espoir.

- De nombreuses classes organisent des sorties avec nuitées. Nous sommes en train d'élaborer un catalogue en collaboration avec le Comité de cogestion. Nous examinons les offres des auberges de jeunesse nationales, et lors d'une réunion du Réseau européen des auberges de jeunesse à Remerschen j'ai également pu nouer des contacts avec des auberges de jeunesse situées dans les pays voisins. Les voyages scolaires constituent toujours une excellente occasion de se rapprocher de la nature.

Un autre objectif concernant les cours d'école est la mise en place d'ombrages, une mesure importante pour la protection contre les rayons UV et la surchauffe estivale.

De manière générale, nous voulons veiller à ce que nos cours d'école soient, dans la mesure du possible, en bon état et disposent de suffisamment d'équipements de jeux, de poubelles et de places pour s'asseoir. La cour de l'école Anne Beffort à Kiem (un bâtiment modulaire) est actuellement aménagée dans ce sens.

Les documents fournis comprennent un plan pluriannuel pour les cours d'école, que j'ai élaboré en collaboration avec les architectes. Je tiens à mettre en avant la cour de l'école de la rue Demy Schlechter à Bonnevoie. Il s'agit d'une contribution de la Ville dans le cadre du concours « *Méi Natur an eise Stied 2026* ». Le projet sera mis en œuvre, qu'il soit ou non désigné lauréat du concours.

En matière d'infrastructures, le trajet scolaire nous intéresse également. Le plan de ville pour enfants est en cours d'élaboration. J'ai mené divers entretiens et noué des contacts afin de déterminer comment nous pouvons concevoir la signalisation destinée aux automobilistes de manière à ce que les enfants soient encore mieux protégés.

Offres

Les rapports d'activité fournissent des informations sur les différentes offres proposées dans les domaines de l'*Enfance* et de l'école. Les rapports des services Médecine scolaire, Foyers scolaires et Crèches décrivent des services autonomes. Les activités dans le domaine de l'enseignement portent sur les thèmes de la nature, de la musique, de la culture, du sport, de la technologie et de la participation. Un grand merci aux différents services pour leur travail.

Il existe en outre toute une série d'offres à caractère plus systémique qui ne relèvent pas directement du domaine pédagogique des activités destinées aux enfants. L'offre de transport scolaire ne cesse de s'élargir. Nous recevons régulièrement de nouvelles demandes concernant la mise en place du Pedibus. L'engagement des parents est très important pour nous. Cet engagement se traduit par l'excellent travail de nos psychologues ainsi que par la collaboration avec l'école des parents et, bientôt, avec le forum des parents.

Les activités liées à la nature, à la musique, à la culture et au sport se déroulent très bien et sont très variées. Toutes ces offres intéressantes peuvent être découvertes dans les rapports d'activités.

Je voudrais maintenant aborder brièvement les domaines de la participation, de la technologie et du travail avec les parents.

En matière de *participation*, la Ville a conclu un accord solide avec l'association UP-Foundation pour le projet MEGAre. Je me réjouis vivement que, en tant que collège échevinal, nous nous engagions en faveur des enfants du quartier de la Gare et que nous leur offrions des perspectives d'avenir. C'est un plaisir de constater à quel point le projet fonctionne bien. Le

travail accompli depuis maintenant deux ans peut se résumer comme suit : il y a d'une part les différents « moments MEGAre » (par exemple, un marché de vêtements d'occasion) et, d'autre part, la fête MEGAre, qui a déjà eu lieu pour la deuxième fois et qui est conçue comme une fête de quartier. Avec le forum MEGAre, qui se tiendra le 25 novembre à l'Atelier, nous proposons un nouveau format. Les enfants du cycle scolaire 3.2 de l'école Gare participeront à des ateliers. Des idées concrètes seront mises en œuvre ensemble.

En ce qui concerne l'idée d'un conseil communal des enfants, j'ai essayé de me faire une idée des formes de participation qui existent déjà dans les différents établissements scolaires. J'ai pu constater que de telles formes existent déjà dans de nombreuses écoles et foyers scolaires. Dans ce contexte, il convient de mentionner le projet KiKaRo (« Kirchbierger Kannerrot »). Tous les niveaux scolaires y sont représentés par deux délégués chacun. Récemment, le KiKaRo nous a rendu visite à l'Hôtel de Ville. À mon avis, le plus facile serait de proposer le format « MEGAre-Forum » dans tous les quartiers et de désigner, pour chaque quartier, des représentants des enfants qui se réuniraient une fois par an à l'Hôtel de Ville et formeraient une sorte de conseil communal des enfants. À mon avis, il convient toutefois de continuer à mettre l'accent sur l'offre dans les quartiers, afin d'éviter que les initiatives locales ne soient négligées.

Je reviendrai plus tard sur les domaines de la technologie, du Technolink, du Makerspace et du travail avec les parents.

Priorités

Je vais maintenant aborder les six priorités que j'identifie actuellement et que j'avais tenté de définir l'année passée.

a) De nouveaux concepts pour nos bâtiments

J'ai déjà abordé cette première priorité.

b) Une école équitable

Comment pouvons-nous organiser notre école de manière à répondre au mieux aux besoins de chaque enfant ? Le contingent scolaire a été revu dans cette optique.

Dans ce contexte, je voudrais aborder brièvement le thème de la violence à l'école, sachant que la Ville a été confrontée à ce problème à la fin de l'année passée et au début de cette année. Comment pouvons-nous réagir de manière adéquate ? Vous vous souvenez certainement de l'incident survenu dans la région de la Moselle (novembre 2025) et de celui qui s'est produit au début de cette année à l'école de Dommeldange, qui ont également fait l'objet d'une couverture médiatique. Tous ces incidents ont été analysés et suivis en étroite collaboration avec la direction régionale afin de trouver rapidement des solutions. À Dommeldange, nous sommes confrontés à une situation où des enfants issus de milieux divers, résidant dans le quartier de Dommeldange – que ce soit pour une durée plus ou moins longue –, fréquentent l'école locale. Je profite de cette occasion pour remercier tous les acteurs de l'école de Dommeldange pour leur engagement de longue date. Ils ont suivi une série de formations continues, sont en contact permanent avec les structures externes et se sont organisés en équipe pour se soutenir mutuellement. Comme il n'y avait pas de classes parallèles cette année, certains enfants qui présentaient déjà un comportement difficile en dehors de l'école se sont retrouvés dans la même classe. D'un point de vue statistique, de tels cas sont très rares, mais nous sommes conscients que nous devons nous attendre à ce que des actes de violence entre enfants puissent se produire à l'école et que nous devons y réagir.

La procédure à suivre en cas d'incident de ce type est bien définie :

- La Ville ou la direction régionale – voire les deux – sont informées de l'incident. Les deux partenaires se concertent.
- La responsabilité et la compétence premières incombent à la direction régionale, qui examine l'incident avec l'enseignant. Ensemble, ils cherchent une solution. Il se peut qu'un enfant, qu'il présente ou non des troubles du comportement, ait agi de manière violente sous l'influence d'un état d'esprit passager, dans le contexte d'une situation donnée. Dans un tel cas, le problème peut être résolu sur place par un entretien. Il se peut toutefois que l'enfant se soit fait remarquer à plusieurs reprises par un comportement violent. Dans ce cas, on examine comment aider l'enfant grâce à un accompagnement ESEB ou dans un centre de compétences, comment permettre à une classe de retrouver son calme grâce à des ressources supplémentaires, comment la renforcer et comment apporter un soutien au personnel enseignant.
- La Ville dispose de certains leviers pour soutenir la direction régionale dans une telle situation. Je vais aborder brièvement ces possibilités ci-après.

Nous pouvons faire appel à nos « postes mobiles », ce que nous avons fait à Dommeldange.

Pour l'année scolaire 2026/2027, nous avons prévu trois classes du cycle 3 à Dommeldange. Cela nous permettra de créer des classes parallèles et, si nécessaire, de répartir dans différentes classes les enfants présentant des troubles comportementaux.

De plus, nous pouvons proposer notre « classe de transition » comme étape avant le recours à un centre de compétences. La « classe de transition » constitue pour la Ville un précieux outil, car elle nous permet de réagir plus rapidement que la direction régionale avec ses centres de compétences. En ma qualité de député, j'avais interpellé le ministre de l'Éducation nationale pour lui faire valoir que l'accès aux centres de compétences devait être plus rapide et qu'il ne fallait pas que ces derniers se renvoient la responsabilité. Le ministre m'a assuré que cela ne se produirait pas. Le plan d'action national pour une meilleure inclusion, publié quelques jours après mon interpellation, tient compte de ma demande.

En tant que commune, nous avons par ailleurs la possibilité de répartir entre différents ressorts scolaires les enfants issus de structures externes qui fréquentent notre école. Dans le cas de Dommeldange, nous avons pris contact avec les structures externes afin de comprendre qui sont ces enfants, quels traumatismes ils subissent et comment nous pouvons garantir une prise en charge adéquate et équitable de ces enfants. En collaboration avec le ressort voisin, nous avons établi une procédure à suivre au cas où – une telle situation étant imprévisible – des enfants présentant des troubles comportementaux se retrouveraient dans une même classe.

L'école de Dommeldange nous a demandé qu'il n'y ait aucun changement au sein de son corps enseignant, même après l'application du règlement de permutation. Pour ma part, je suis disposé à aller dans ce sens dans des cas précisément définis et sur la base de critères établis. Il convient toutefois de mentionner que le corps enseignant de Dommeldange compte également des personnes qui n'avaient pas été affectées selon notre règlement de permutation, mais sur la base des listes nationales.

Il est compréhensible que, dans de tels cas, les esprits s'échauffent. Derrière les décisions prises ou ce que nous pouvons faire se cachent des convictions très importantes.

Chaque enfant a le droit de voir respectés ses besoins, sans être stigmatisé.

Il est important pour nous que le personnel enseignant et tous les autres acteurs puissent travailler à l'école dans le calme et la joie. L'absence de violence dans les écoles signifie également qu'elles peuvent remplir leur mission éducative.

Il me tient à cœur de souligner que la Ville met à disposition davantage de locaux pour les centres de compétences, afin que les enfants des écoles communales puissent également y être accueillis. Il est très avantageux que le centre de compétences ne soit pas trop éloigné de l'école fréquentée.

Je tiens également à souligner la bonne collaboration avec la direction de l'école de Dommeldange et je tiens à l'en remercier ainsi que pour la relation de confiance qui nous lie.

Les parents ont exprimé leur malaise face à la situation à l'école de Dommeldange de manière très respectueuse, par le biais d'une pétition et d'articles parus dans la presse – une démarche légitime et compréhensible. Dans ce contexte, j'ai longuement réfléchi au rôle des parents dans le contexte scolaire actuel. Il est certain que de nombreuses tâches parentales sont déléguées au personnel enseignant, car les parents d'aujourd'hui n'ont plus autant de temps que ceux du temps de mon enfance, ce qui fait que le personnel enseignant se retrouve soumis à la pression de nombreuses attentes différentes.

Lorsque nous avons visité, il y a un an, le projet « Un kilomètre carré d'éducation », il a été question d'un réseau éducatif secondaire. Il s'agit de l'ensemble des acteurs éducatifs gravitant autour de l'école, c.-à-d. principalement les parents qui, du point de vue de la théorie de l'éducation, assurent l'éducation informelle.

Au cours d'échanges avec l'École des parents, qui collabore déjà depuis plusieurs années avec la Ville, j'ai pris conscience qu'un sujet qui te tenait particulièrement à cœur, chère Colette (et que l'École des parents ne cesse de souligner), est encore trop peu abordé : celui du « travail avec les parents ». Outre l'École des parents, le Forum des parents s'installe désormais également à Luxembourg-Ville. Par ailleurs, il me semble important de recenser systématiquement ce que nous souhaitons proposer aux parents (locaux, conférences et formations continues) et de voir si d'autres activités nous viennent à l'esprit.

Numerisation

Nous avons bien avancé dans le domaine de la numérisation. Le Service TIC prévoit la numérisation de tous les services. Les besoins spécifiques des services ont été recensés. Notre souhait est non seulement de numériser nos services, mais aussi l'ensemble du système scolaire, où il s'agit de mettre en place des interfaces entre la Ville et le ministère, entre les écoles et les parents, entre le personnel enseignant et le Service Enseignement, etc. En collaboration avec des acteurs externes, nous nous mettrons au travail dès la rentrée scolaire à l'automne et sélectionnerons peut-être une ou deux écoles (par exemple une grande et une petite) comme écoles pilotes afin de tester deux scénarios.

Sur le plan du contenu également, la numérisation joue un rôle majeur. Grâce aux « Trainingsdëscher » du Makerspace du Centre Technolink, plusieurs classes de la Ville de Luxembourg ont pu participer à la « Lego League ». Quatre classes se sont qualifiées pour la finale nationale. En compagnie de Rosa Estanqueiro, j'ai eu l'occasion d'être présent sur place pour encourager les enfants. Il est important pour moi de dynamiser encore davantage le Makerspace. Son potentiel est énorme.

Participation

J'ai déjà fourni des explications à ce sujet.

Réduction du stress

Dans mon discours sur l'organisation scolaire, j'avais déjà évoqué l'année passée la priorité de réduire le stress dans le quotidien des enfants. L'initiative de l'école Cents dans le cycle 1 constitue à cet égard une initiative intéressante.

Modèles pédagogiques

Pour finir, je voudrais aborder brièvement les modèles pédagogiques alternatifs. L'année passée, j'avais mentionné le modèle « Apprendre en bougeant » (« *Bewegtes Lernen* »), qui est désormais proposé dans différentes écoles. J'avais également évoqué le modèle « apprentissage autoorganisé par les enfants », que j'ai découvert à l'*Alemannenschule*, dans le sud de l'Allemagne. Dans les communes de Mondorf et de Schengen, j'ai pu me faire une idée de la mise en œuvre de ce modèle. En accord avec la direction régionale et en concertation avec le Comité de cogestion, nous souhaitons trouver des moyens (formation continue, conférence, visite sur place) de présenter ce modèle pédagogique au personnel enseignant de nos écoles. Pendant longtemps, j'avais pensé que le personnel enseignant aurait d'autres préoccupations pour le moment, mais celui-ci vient de me faire savoir que ces nouveaux modèles pourraient offrir de nouvelles perspectives pour l'enseignement.

Voilà pour mes remarques concernant l'organisation scolaire 2026/2027. Je pense pouvoir affirmer que nous sommes sur la bonne voie et que celle-ci est passionnante. Nous voulons répondre aux besoins des enfants en tant qu'enfants. Nous voulons faire preuve d'innovation dans la construction de nouveaux bâtiments, dans nos concepts et dans nos offres. En tant que commune, nous voulons être un partenaire fiable. Je tiens à souligner une nouvelle fois à quel point nous sommes reconnaissants envers les nombreux acteurs impliqués. Je ne peux que confirmer que ce travail me procure beaucoup de joie, et j'attends avec impatience vos retours et vos questions. Je souhaite que l'organisation scolaire 2026/2027 recueille un large soutien. Je vous remercie de votre attention !

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je remercie Monsieur l'échevin Galles de sa présentation engagée de l'organisation scolaire. Le 12 juin, les conseillers communaux auront l'occasion de prendre position sur l'organisation scolaire. Lors de la séance du 15 juin, le collège échevinal fournira ses réponses.

VII CIRCULATION

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : J'ai remarqué que de nombreux bacs à fleurs sont installés dans la partie haute de la rue de Strasbourg, notamment par les restaurateurs. Faut-il pour cela obtenir une autorisation de la Ville ? Étant donné que les voitures sont autorisées à circuler dans cette rue, mais que les automobilistes ne respectent pas toujours la limitation de vitesse, je comprends que les restaurateurs souhaitent se « protéger » de cette manière. Cependant, les bacs à fleurs prennent beaucoup de place. La partie supérieure de la rue de Strasbourg est désignée comme zone de rencontre. Peut-être que des contrôles plus stricts pourraient inciter les automobilistes à ralentir.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Depuis quelques semaines, un panneau installé sur la voie cyclable près d'un chantier à hauteur de l'arrêt de bus de l'avenue de la Gare invite les cyclistes à pousser leur vélo sur une courte distance. Une telle solution peut convenir pour un jour ou deux, mais pas pendant des semaines – d'autant plus qu'il ne semble pas que les travaux soient sur le point de s'achever. Sur une

largeur d'à peine deux mètres, les piétons et les cyclistes doivent se croiser dans les deux sens – et je n'ai encore vu personne descendre de son vélo pour le pousser. Ne serait-il pas possible de dévier les cyclistes qui se dirigent en direction de la gare par la chaussée sur un court tronçon ?

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Comme toujours, nous ne soutiendrons pas les différents règlements de la circulation qui entraînent la fermeture de trottoirs dans le cadre de chantiers.

Sur l'itinéraire cyclable et piétonnier situé aménagé sous le pont Adolphe, il fait très sombre l'après-midi en été par rapport aux environs ensoleillés, ce qui augmente considérablement le risque d'accident entre cyclistes et piétons, même lorsque les cyclistes roulent lentement. D'où ma proposition de mieux éclairer cette zone également pendant la journée ou d'y installer des panneaux d'avertissement.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Je transmettrai la proposition de Madame la conseillère Brömmel au service compétent, même si je pense qu'il ne sera pas si facile d'y faire circuler les cyclistes sur la chaussée sur le tronçon en question. Je suppose qu'il s'agit d'un chantier privé. Je tiendrai Madame la conseillère Brömmel informée.

La partie supérieure de la rue de Strasbourg est aménagée en zone de rencontre. Il nous a été signalé que des voitures enfreignent régulièrement l'interdiction de stationnement. Certains cafés et restaurants ont délimité un espace de terrasse en installant des bacs à fleurs. Nous envisageons actuellement d'harmoniser l'aménagement de ces terrasses à l'aide de bacs à fleurs fournis par la Ville, comme c'est déjà le cas sur la place d'Armes. On ne m'a pas encore signalé que les automobilistes roulent souvent trop vite dans la partie supérieure de la rue de Strasbourg. Nous demanderons à la police d'y effectuer des contrôles plus fréquents.

L'Administration des ponts et chaussées est compétente pour l'itinéraire cyclable et piétonnier situé sous le Pont Adolphe. Nous lui transmettrons la proposition de Monsieur le conseiller Boisante concernant l'éclairage de cette passerelle.

Les règlements de la circulation prévoyant la fermeture de trottoirs dans le cadre de travaux sont approuvés, les représentants du groupe LSAP s'abstenant. Les autres mesures temporaires et modifications définitives du règlement municipal de la circulation sont approuvées à l'unanimité.

VIII CONVENTIONS

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La convention n° 9 est retirée de l'ordre du jour.

- 1) Deuxième avenant au contrat de bail conclu entre la Ville et la société « Pavillon Merl s.à r.l. » concernant la location des locaux du Pavillon dans le parc de Merl en vue de l'exploitation d'une brasserie/d'un restaurant destiné aux visiteurs du parc. Afin de garantir un développement positif à long terme du quartier et de permettre au locataire de poursuivre son activité, le loyer mensuel de 7.500 euros (hors TVA ; indexé ; depuis 2018, le loyer effectif est passé à environ 9.000 euros) est ramené à 7.000 € (hors TVA ; indexé). L'avenant entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2026. Toutes les autres dispositions

du contrat de location du 15 mars 2018, dans la version de l'avenant du 11 février 2021, restent inchangées.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : D'une manière générale, nous sommes d'accord pour faire un geste envers un restaurateur en matière de loyer. Cependant, certaines questions se posent. Sur quelles considérations repose la décision de réduire le loyer du montant indiqué ? La Ville n'aurait-elle pas pu faire davantage pour soutenir l'exploitant, par exemple par le biais d'une note de crédit, sachant que le parc attire actuellement moins de visiteurs en raison des travaux de modernisation de l'aire de jeux ? Rappelons que la Ville avait accordé une réduction de loyer à la société Alavita pour son commerce situé à Bonnevoie, mais que celui-ci a tout de même dû fermer ses portes quelques mois plus tard, ce qui soulève la question de savoir si la Ville avait suffisamment soutenu l'exploitant. Le présent avenant constitue-t-il une reconduction du bail ? Sa durée est-elle modifiée ? Qu'en est-il des modalités visant à garantir qu'un local loué à la Ville soit à nouveau proposé à la location sur le marché au cas où l'exploitant ne serait plus en mesure de poursuivre son activité ?

Monsieur Fabricio COSTA (déi gréng) : Notre groupe salue le fait que la Ville s'est déclarée disposée à réduire le loyer afin de permettre au locataire de poursuivre son activité. Le fait que la Ville loue des locaux commerciaux offre aux entrepreneurs la possibilité de louer un local à un prix raisonnable au centre-ville. Dans le quartier de la Gare, qui, comme on le sait, connaît toute une série de problèmes, la Ville ne dispose que de peu de locaux commerciaux. Nous serions ravis que la Ville investisse dans l'acquisition de locaux commerciaux dans le quartier de la Gare, mais aussi dans d'autres quartiers. Cela lui permettrait d'exercer une influence plus forte sur le développement du commerce dans les différents quartiers.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : L'année passée, nous avons reçu une demande de la part de l'exploitant du pavillon du parc de Merl, après que le conseil communal eut approuvé une convention relative à la location d'un nouveau local dans le parc de Gasperich pour un loyer de 4.000 €. Lorsque le pavillon du parc de Merl a été mis en location, l'offre la plus élevée reçue par la Ville s'élevait à 7.500 € (indexée). À l'heure actuelle, le loyer, TVA comprise, s'élève à plus de 10.000 €. La pandémie et le chantier dans le parc Merl ont entraîné un ralentissement de l'activité, raison pour laquelle l'exploitant du pavillon a demandé à la Ville une réduction du loyer. L'exploitant a par ailleurs fait remarquer que le parc de Merl ferme ses portes aux visiteurs à 22.30 heures, de sorte qu'à partir de 21 heures, il n'y a pratiquement plus de nouveaux clients au restaurant. Le parc de Gasperich ne ferme pas le soir, de sorte que le gérant du restaurant qui s'y trouve n'a pas à s'en soucier. Après examen de la demande de l'exploitant du restaurant du parc de Merl, le collège échevinal a décidé de réduire le loyer. Le présent avenant prévoit une réduction du loyer de 2.000 €, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2026.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Dans le cadre du concept de *pop-up*, la Ville est toujours disposée à analyser les propositions des commerçants, mais nous ne payons pas le prix du marché, afin d'éviter toute concurrence déloyale. Plusieurs locaux commerciaux appartenant à la Ville dans le quartier de la Gare ont été ou sont encore exploités comme des *pop-up stores*, et nous resterons toujours ouverts à cette possibilité si d'autres commerçants souhaitent s'engager avec nous dans cette voie. Un cinéma devrait prochainement ouvrir ses portes dans un local actuellement inoccupé. Nous espérons que l'ouverture du cinéma pourra avoir lieu cet automne. Nous sommes donc sur la bonne voie.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 2) Avenant au bail commercial conclu en 1992 entre des particuliers et la société « Orfeo Sàrl » concernant un local commercial situé dans l'immeuble n° 28, rue des Capucins, et repris par la Ville en septembre 2024. Suite à l'acquisition de cet immeuble par la Ville, les baux existants ainsi que les droits et obligations y afférents ont été repris par la Ville. À cette occasion, il a été constaté que la clause d'indexation du loyer prévue au bail initial du 12 février 1992 n'avait pas été appliquée. Le loyer mensuel est fixé à 1.860,00 € (indexé) et sera adapté annuellement au 1^{er} janvier en fonction de l'évolution de la moyenne semestrielle de l'indice des prix à la consommation. Cette modification entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026.
- 3) La société Technoconsult S.A. cède gratuitement à la Ville un terrain (« place voirie ») d'une contenance de 0,06 are sis au lieu-dit « Ale Wee » à Luxembourg-Neudorf. But : élargissement du trottoir.
- 4) Une personne privée cède gratuitement à la Ville un terrain (« place voirie ») d'une contenance de 0,15 are sis rue de la Montagne. But : élargissement du trottoir.
- 5) Des particuliers cèdent gratuitement à la Ville un terrain (« place voirie ») d'une contenance de 0,10 are sis rue de l'Égalité. But : élargissement du trottoir.
- 6) Des particuliers cèdent gratuitement à la Ville un terrain (« place voirie ») d'une contenance de 0,08 are sis rue de Cessange. But : élargissement du trottoir.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

- 7) Convention d'exécution du 21 mai 2026 avec la société en commandite par actions *IKO Real Estate* relative à la mise en œuvre du PAP « 1276 Brabant (ME-12 Giselsbert) ». Celui-ci porte sur un ensemble de terrains situés à Hollerich et à Merl, aux abords de la rue Giselsbert, de la rue Marguerite de Brabant, de la rue Charles Martel et de la rue Auguste Neyer. Le projet d'exécution a été approuvé le 9 décembre 2024 par le conseil communal et le 15 mai 2025 par le ministre des Affaires intérieures.

La Ville cède à la société *IKO Real Estate* 7 parcelles (de nature « place ») d'une contenance totale de 2,58 ares à Merl. La société en question cède à la Ville un terrain « place » d'une contenance de 12,88 ares sis à Merl-Sud ainsi que 9 parcelles (« place voirie ») d'une superficie totale de 18,71 ares.

Le PAP porte sur une superficie de 1,03 hectare. Sur ce total, 81,74 ares sont des parcelles constructibles et 21,64 ares des parcelles à céder, sur lesquelles la société *IKO Real Estate* devra réaliser, à ses frais, les travaux de voirie et les équipements publics nécessaires à la viabilité du PAP. Une servitude de passage public sera établie à titre gratuit au profit de la Ville sur les parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 1013/6230 et 1013/6232 au profit des terrains 1013/6226 et 1013/6231, afin de garantir aux piétons un accès libre 24 heures sur 24 entre l'intérieur du nouvel îlot et la rue Giselsbert.

Une convention séparée portera sur les logements « quota » (logements abordables) prévus à l'article 29bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les parties conviennent toutefois dès à présent que le prix de réalisation des logements abordables ne pourra en aucun cas dépasser 5.800.000 € (TVA de 17 % comprise) par mètre carré de surface utile d'habitation.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Notre groupe salue cette convention d'exécution. Le PAP en question, qui concerne un site à proximité immédiate du « Geesseknäppchen », permet une densification positive dans l'esprit d'une ville des chemins courts. Il s'agit de la deuxième convention signée dans le cadre du Pacte Logement 2.0. La part de logements abordables qui deviennent la propriété des pouvoirs publics n'est donc plus de 10 %, mais de 15 %, et ce à moindre coût. J'espère que nous recevrons assez rapidement de nombreux autres PAP dans le cadre du Pacte logement 2.0, car il s'agit d'un instrument très efficace pour créer des logements publics abordables.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 8) Contrat de vente et résiliation d'un bail emphytéotique concernant un appartement (47,73 m²) avec cave et emplacement de parking intérieur situé dans une résidence sise 27, rue Evy Friedrich. Prix : 176.705,90 €. La Ville rachète l'appartement afin de le remettre à disposition comme logement.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 9) *(Cette convention est retirée de l'ordre du jour)*
- 10) La Ville vend à l'État plusieurs terrains situés au lieu-dit « Am Rodenbusch » – il s'agit de parcelles d'une contenance de 5,40 ares (« place »), 14 ares (« terre labourable »), 9,50 ares (« terre labourable ») et 5,97 ares (« place ») – ainsi que dans la rue Roudebësch (« place voirie ») d'une contenance de 1,84 are). Prix : 194.204 €. But : réaménagement de la RN 4 entre Leudelange et la Cloche d'Or.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 11) Convention entre la Ville et l'établissement public « Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte » relative à la mise à la disposition de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg (OPL) et de son service éducatif, notamment lors de manifestations musicales organisées par les différents services communaux, ainsi que dans le cadre d'une collaboration régulière avec les théâtres de la Ville, le Conservatoire, la Cinémathèque, le Service Enseignement, le Service Événements, Fêtes et Marchés (EFM), la Coordination culturelle et d'autres services communaux. En contrepartie, la Ville accorde à l'établissement public, pour l'année 2026, une contribution financière forfaitaire de 820.000 €.

Madame Sylvia CAMARDA (DP) : La musique unit, la musique rassemble les gens. Nous avons la chance que l'OPL ait signé une convention aussi intéressante avec la Ville, car elle permet de faire découvrir la musique au public à la Philharmonie. Nous pouvons en être fiers ; c'est pourquoi nous ne pouvons que soutenir la présente convention.

Grâce à la collaboration entre l'OPL et les théâtres de la Ville, deux opéras magnifiques ont pu être présentés cette année : l'opéra *Nabucco* en mai 2026, avec une scénographie grandiose, et l'opéra *Othello*, qui sera donné en octobre.

La Cinémathèque est actuellement fermée, mais nous avons la chance de pouvoir nous rabattre sur le Théâtre des

Capucins, afin d'y présenter, en collaboration avec l'OPL, *Car-men* et *Farinelli* (décembre 2026). Sans oublier l'événement « Kinnekswiss loves », qui connaît un immense succès. L'OPL offre un niveau musical phénoménal. Nous pouvons donc être fiers de proposer aux habitants de la Ville et de tout le pays un événement musical de grande qualité, de niveau international. C'est important, car nous avons tous droit à l'art, à la culture et surtout à la passion avec laquelle l'orchestre interprète la musique, souvent en collaboration avec des solistes exceptionnels.

Il est également important de faire découvrir la musique aux enfants, afin qu'ils prennent conscience de son importance. Le service éducatif de l'OPL joue un rôle essentiel à cet égard. 23 représentations sont exclusivement destinées aux enfants. Il s'agit de manifestations gratuites pour les élèves des écoles fondamentales communales. Il est important que les enfants trouvent le chemin de la Philharmonie, qu'ils découvrent que les musiciens sont aussi des gens tout à fait normaux, avec lesquels ils peuvent discuter et à qui ils peuvent poser des questions. 18 ateliers sont proposés aux enfants des écoles fondamentales municipales. Il nous en faut davantage, car de telles offres sont extrêmement importantes. Les écoles de musique des différents quartiers sont saturées. Le Conservatoire tient des listes d'attente. Il est important que nous offrions aux enfants la possibilité d'être inspirés par de grands artistes et musiciens, afin que certains d'entre eux envisagent peut-être leur avenir professionnel dans ce domaine.

Parallèlement, nous entretenons une collaboration intéressante avec le Conservatoire et nous nous réjouissons tous de voir l'Auditorium rouvrir ses portes une fois les travaux de modernisation achevés.

Ce sont là autant d'événements dont notre ville, avec ses différentes cultures et nationalités, a besoin. Il est important que l'OPL soit disponible pour tous. De 2017 à aujourd'hui, la contribution financière de la Ville a augmenté de 36,75 % et, comme chacun sait, les coûts ont également augmenté au cours de cette période. Il est important que les musiciens soient rémunérés à leur juste valeur. Je ne peux donc que soutenir la convention qui nous est présentée.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : La contribution financière de la Ville s'élève à 820.000 € pour l'année 2026. En contrepartie, l'OPL et son service éducatif s'engagent à proposer des projets et des manifestations aux citoyennes et citoyens de la Ville. Cette collaboration est très importante et bénéficie de notre soutien total. La Philharmonie compte parmi les cartes de visite culturelles de notre capitale et contribue à positionner notre ville comme une ville ouverte, moderne et diversifiée sur le plan culturel. Son rôle dans le domaine de l'éducation culturelle et en tant que facteur d'intégration est encore plus important.

Il faut particulièrement saluer le fait que cette convention mise explicitement sur une collaboration avec les écoles fondamentales communales, le Conservatoire, les théâtres de la Ville et la Cinémathèque, ainsi qu'avec d'autres services communaux. Cette convention montre à quel point la transversalité est importante dans le domaine culturel, car la culture ne se limite plus à une seule institution, mais peut devenir particulièrement dynamique lorsque différents acteurs collaborent. Cette collaboration enrichit notre offre culturelle. Elle facilite l'accès à la Philharmonie pour un large public, et surtout pour les enfants, et rapproche la musique des gens. Ce type de mise en réseau est l'un des atouts de notre ville et doit continuer à être encouragé.

Parallèlement, il s'agit d'une somme substantielle provenant des deniers publics ; c'est pourquoi nous saluons la signature d'une convention dans laquelle les modalités, les droits et les obligations des deux parties sont clairement définis.

Cette convention établit un cadre solide pour garantir une collaboration étroite entre la Ville et l'une de nos institutions culturelles les plus importantes.

Madame Liudumila BRANCA (déi gréng) : Cette convention s'inscrit dans le cadre d'un partenariat de longue date entre la Ville et la Philharmonie, une institution qui joue un rôle majeur dans la promotion de la culture et le rayonnement de la capitale. La programmation proposée pour 2026 est particulièrement riche. Je pense notamment aux collaborations avec les théâtres de la Ville autour de *Nabucco* et *Othello*, aux nombreux projets menés avec la Cinémathèque, tels que les ciné-concerts « Vertigo », « Blackmail » et « Carmen », ainsi qu'à d'autres initiatives développées en collaboration avec le Conservatoire.

Nous tenons également à souligner l'importance des actions destinées au jeune public. Les concerts scolaires, les ateliers pédagogiques, les projets participatifs et les nombreuses activités de médiation culturelle permettent à des milliers d'enfants et de jeunes de découvrir la musique et la création artistique.

Il est toutefois toujours utile de s'interroger sur la manière d'élargir encore davantage l'accès à la culture. La Philharmonie est un symbole d'excellence, mais elle doit également rester un lieu ouvert à tous les publics, notamment aux jeunes, aux familles et aux personnes qui fréquentent moins spontanément les institutions culturelles.

Les investissements publics dans la culture sont essentiels. Ils contribuent à l'éducation, au vivre-ensemble et à l'attractivité de notre ville. C'est pourquoi nous saluons les projets prévus dans cette convention tout en encourageant la Ville et la Philharmonie à poursuivre leurs efforts en faveur d'une offre culturelle accessible et inclusive.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Même si beaucoup a déjà été dit, je voudrais ajouter quelques mots au sujet de la présente convention. Il s'agit d'une initiative importante que je ne peux que saluer. La Ville et l'établissement public « Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte » entretiennent depuis des années un partenariat exemplaire au service de la vie culturelle. Animées par la volonté commune de promouvoir la musique en tant que vecteur d'intégration, de cohésion sociale et d'épanouissement personnel, les deux institutions collaborent étroitement afin de rendre l'excellence artistique accessible à un large public. Dans ce contexte, l'établissement public met à la disposition de la Ville l'OPL et ses services pédagogiques hautement compétents. Cette collaboration se concrétise par une série de manifestations organisées en collaboration avec différents services de la Ville actifs dans le domaine culturel.

La diversité et l'ampleur de cette collaboration exigent une coordination intensive entre tous les acteurs. Le programme annuel commun recoupe deux saisons musicales. Ces circonstances expliquent pourquoi la convention ne sera finalisée qu'au cours du premier semestre de l'année en cours. La présente convention s'applique à l'année 2026 et entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026. La convention définit précisément les missions et les responsabilités des différents partenaires afin de garantir une qualité artistique élevée des manifestations et une mise en œuvre optimale sur les plans technique, organisationnel et sécuritaire. Elle régit également la communication relative à ces manifestations.

Cette collaboration trouve son origine dans le partenariat historique entre la Ville et la Fondation Henri Pensis. Dans le cadre de la réorganisation de l'ancien orchestre de RTL et de la fusion de la Fondation Henri Pensis avec l'établissement public en 2011, le soutien financier, qui était jusqu'alors accordé par la Ville, a été transféré à l'OPL. Depuis 2020, la

Ville a régulièrement adapté son soutien financier à l'offre artistique et pédagogique croissante de l'OPL. En 2023, ce soutien s'élevait à 725.000 €, contre 800.000 € en 2025. Pour l'année 2026, 820.000 € sont prévus.

L'OPL se compose de 99 musiciennes et musiciens de 20 nationalités différentes. Il connaît actuellement une période particulièrement fructueuse sur la scène musicale européenne. La récente nomination du chef d'orchestre hongrois Martin Rajna au poste de nouveau directeur musical souligne l'exigence artistique de l'orchestre et sa volonté de poursuivre la voie de l'excellence engagée sous la direction de Gustavo Gimeno. Après dix années remarquables à la tête de cette formation musicale, il laisse derrière lui un orchestre de renommée internationale, qui jouit d'une grande reconnaissance grâce à ses concerts, ses tournées et ses enregistrements musicaux, et qui a été récompensé par des prix prestigieux. La présente convention soutient pleinement cette orientation.

L'OPL joue également un rôle central dans la démocratisation de l'accès à la culture. En contrepartie du soutien financier, l'orchestre met ses musiciens à la disposition des institutions de la Ville et propose une offre artistique et pédagogique complète aux écoles fondamentales de notre ville. Les ateliers pédagogiques et les manifestations musicales destinés aux enfants âgés de 6 à 12 ans constituent à cet égard un investissement particulièrement précieux. À un âge où la créativité, la curiosité et la sensibilité se développent intensément, la musique stimule l'imagination, l'expression émotionnelle et le développement personnel. Parallèlement, ces activités renforcent des compétences essentielles telles que la concentration, la mémoire, la coordination et l'esprit d'équipe. Elles contribuent également à faire découvrir aux enfants différents univers culturels et à développer leur ouverture d'esprit et leur créativité. En initiant dès aujourd'hui les jeunes générations à la musique et aux arts vivants, l'OPL contribue à former le public culturel de demain. Ses offres pédagogiques touchent chaque année environ 15.000 élèves dans le pays.

Le soutien financier de la Ville d'un montant de 800.000 € a permis d'organiser de nombreuses activités pour les habitants au cours de l'année 2025: 23 spectacles destinés aux élèves de l'enseignement fondamental, 18 spectacles et ateliers gratuits, 3 projets en collaboration avec le Conservatoire, quatre ciné-concerts et événements « live cinéma » en collaboration avec la Cinémathèque, quatre soirées d'opéra en partenariat avec les théâtres de la Ville, ainsi que des concerts comme « Kinnekswiss loves ».

Une nouvelle extension de l'offre de programmes est prévue pour l'année 2026, avec un total de 73 manifestations. Au programme figurent notamment six soirées d'opéra, deux soirées « cinéma live », huit ciné-concerts, le concert des lauréats du Conservatoire, le concert des élèves du Conservatoire et, bien sûr, le concert « Kinnekswiss loves ». Le 4 juillet, ce concert attirera à nouveau des milliers de spectateurs. Le nombre de concerts, de manifestations, d'ateliers et de workshops destinés aux élèves des écoles fondamentales passera de 41 en 2025 à 55 en 2026. Cela souligne la grande importance accordée à l'éducation artistique et à l'accès à la culture pour les jeunes. Le soutien financier pour l'année 2026 s'élève à 820.000 €. Ce montant est nettement inférieur aux dépenses directes que l'OPL doit supporter dans le cadre de ces prestations. Ces dépenses avaient été estimées il y a quelque temps à 2,6 millions d'euros. Compte tenu du nombre élevé de manifestations, de leur qualité artistique, de leur valeur pédagogique et sociale, ainsi que de leur contribution à l'intégration et au vivre-ensemble de tous les habitants de la Ville, le montant de 820.000 € semble pleinement justifié. Il s'agit d'un investissement durable dans la culture et l'éducation, qui favorise la cohésion culturelle et sociale ainsi que l'attractivité de notre ville.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Merci pour ces avis positifs. Je suis convaincue que la convention sera approuvée à l'unanimité. Le collège échevinal souscrit à 100 % aux propos relatifs à la bonne collaboration entre la Philharmonie et les services mentionnés.

La convention est approuvée à l'unanimité.

IX URBANISME

1) Classement comme patrimoine culturel national de certains immeubles et éléments du site Campus Limpertsberg de l'Université du Luxembourg (avis)

Par courrier du 10 mars 2026, le ministre de la Culture a informé la Ville de classer patrimoine culturel national certains immeubles et éléments du site Campus Limpertsberg de l'Université du Luxembourg, appartenant au Domaine de l'État.

Suivant le plan d'aménagement général (PAG) actuellement en vigueur, la partie est de la parcelle concernée est classée en « zone de bâtiments et équipements publics [BEP] », partiellement superposée par un « secteur protégé d'intérêt communal 'environnement construit' ». Cette dernière est couverte et détaillée par le PAP QE « secteur protégé des sites, monuments et éléments du petit patrimoine [SPR-sm] ». La partie sud-est de la parcelle concernée est classée dans une « zone de parc public [PARC] ». La partie ouest de la parcelle concernée est classée dans une « zone d'habitation 2 [HAB-2] », superposée par une « zone soumise à un PAP « nouveau quartier » ainsi que partiellement superposée par un « secteur protégé d'intérêt communal 'environnement construit' » et une « zone de servitude 'urbanisation - éléments naturels [EN]' ».

Dans le schéma directeur du PAP NQ – SD : LI-10, l'immeuble proposé, se trouvant dans la « zone soumise à un plan d'aménagement particulier 'nouveau quartier' », n'est pas désigné comme élément identitaire à préserver, contrairement à l'immeuble principal de l'ancien pensionnat Saint-Joseph. Pour l'instant, aucun PAP n'est en cours d'étude.

Le projet de classement comprend un bâtiment annexe de l'ancien pensionnat Saint-Joseph, érigé dans les années 1930 dans un style moderniste, avec son mur de clôture et son escalier extérieur, ainsi que l'annexe de l'ancien séminaire située à l'est de l'immeuble principal, son allée d'arbres et l'oratoire.

Cette proposition de classement fait suite aux classements comme patrimoine culturel national repris dans l'arrêté ministériel du 26 juin 2018 portant sur l'ancien pensionnat Saint-Joseph ainsi que l'allée d'arbres située à l'arrière du bâtiment principal sis 188, avenue de la Faïencerie, ainsi que l'ancien séminaire sis 162A, avenue de la Faïencerie. Malgré ce classement, l'immeuble principal de l'ancien pensionnat Saint-Joseph se trouve aujourd'hui dans un état de délabrement avancé.

Le site de l'ancien pensionnat Saint-Joseph a traversé une longue histoire. La plupart des bâtiments présents aujourd'hui datent de 1888 ainsi que des années 1930. L'immeuble annexe

a été érigé entre 1935 et 1936 en tant qu'immeuble scolaire, dans un style moderniste. L'escalier extérieur, qui mène vers l'allée des tilleuls classée en 2018, date au moins de la fin du XIX^e siècle et présente également des éléments d'Art nouveau. Il est encadré par différents murs de soutènement formant le chemin vers l'allée des tilleuls.

Le site de l'ancien séminaire, quant à lui, a connu une histoire parallèle à celle du pensionnat. L'annexe faisant l'objet de la proposition de classement a été construite dans les années 1960 comme extension de l'immeuble principal, classé depuis 2018. L'INPA remarque dans son avis que « *Bien que son implantation et sa forme de base tiennent ainsi compte de l'ensemble architectural, son langage formel est résolument moderne, typique de l'époque de sa construction.* ».

Devant l'immeuble de l'ancien séminaire se situe un jardin comportant une allée plantée de tilleuls, similaire à celle du pensionnat Saint-Joseph, ainsi qu'un oratoire. L'allée plantée est contemporaine de la construction de l'immeuble principal de l'ancien séminaire, qui date de 1903, tandis que l'oratoire a été construit au XVII^e siècle en même temps que le collège des Jésuites, adossé à l'abside de l'église élevée au rang de cathédrale en 1870. Lors de l'agrandissement de cette dernière entre 1935 et 1938, l'oratoire a été transféré dans le jardin du séminaire de l'époque. L'allée d'arbres se chevauche sur les zones [BEP] et [PARC] selon le PAG actuellement en vigueur. De ce fait, l'allée d'arbres a déjà un statut de protection d'un point de vue environnemental.

Il est proposé de rendre un avis favorable à la proposition du ministère de la Culture visant à classer au titre du patrimoine culturel national l'immeuble annexe de l'ancien séminaire, l'oratoire et l'allée de tilleuls, mais d'aviser négativement la proposition visant à classer également au titre de patrimoine culturel national l'immeuble annexe de l'ancien pensionnat Saint-Joseph, son mur de clôture et son escalier extérieur. Dans son avis, le Service Urbanisme de la Ville souligne que le potentiel de développement du site pourrait être compromis par la décision de « mettre sous cloche » divers éléments. Il souligne également que les communes disposent également d'un trousseau d'outils en matière de protection communale permettant de conserver de manière ciblée les ensembles et immeubles dignes de protection. Elles peuvent ainsi, lors de l'élaboration d'un PAP NQ, fixer un cadre réglementaire très précis en matière de constructibilité et de patrimonialisation, et mettre en place des conditions esthétiques et des modalités de conservation. Ces outils ont notamment permis de développer les PAP NQ « Polfermillen », « Villeroy & Boch » et « Nei Hollerich », permettant la création de nouveaux quartiers dans un tissu patrimonial existant.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : L'avis de nos services est en partie positif et en partie négatif. Il s'agit d'un vaste site comprenant divers bâtiments, dont certains sont classés au patrimoine culturel national depuis longtemps déjà. L'ancien bâtiment principal du pensionnat Saint-Joseph, classé monument national en 2018, est inoccupé depuis des années et nécessite d'importants travaux de rénovation. Il ne suffit donc pas de procéder à des classements de bâtiments, il faut également réfléchir à leur utilisation future et investir dans leur rénovation. Je propose donc que, dans l'avis de la Ville, un appel soit lancé aux autorités nationales compétentes afin qu'elles élaborent un projet d'utilisation pour les bâtiments à préserver.

La commission a rendu un avis défavorable concernant la proposition visant à classer l'annexe de l'ancien pensionnat Saint-Joseph, son mur de clôture et son escalier extérieur au titre du patrimoine culturel national. Au sein de la commission consultative, la question a été posée de savoir s'il n'existait

pas de photos de l'intérieur du bâtiment. De telles photos auraient pu fournir des arguments en faveur d'un éventuel avis favorable. Or, le dossier qui nous a été présenté par l'autorité nationale s'est une fois de plus révélé très maigre – à tel point que les membres de la commission ont conclu à l'unanimité qu'il n'était pas possible, sur la base des informations disponibles, de rendre un avis favorable au classement des éléments susmentionnés. La Ville devrait donc demander à nouveau à l'INPA de nous soumettre des dossiers aussi complets que possible, sur la base desquels nous pourrions comprendre les raisons pour lesquelles un classement au titre de patrimoine culturel national est proposé.

L'avis de notre service souligne à juste titre que l'aménagement communal et le développement urbain relèvent de la compétence du bourgmestre. L'emplacement du campus de l'Université du Luxembourg revêt une importance telle et présente un potentiel de développement si important qu'il ne peut en effet, pour reprendre les termes de notre service, être mis sous cloche.

Monsieur Fabricio COSTA (déi gréng) : Notre groupe se ralliera aux propositions de nos services. Je partage également l'avis de Monsieur le conseiller Radoux selon lequel les autorités nationales devraient élaborer au plus vite un projet pour la réutilisation des bâtiments déjà classés au patrimoine culturel national.

Le rapport de la Commission pour le patrimoine culturel (COPAC), qui nous est présenté aujourd'hui, ne nous avait pas été transmis en vue des discussions au sein de la commission consultative. Nous ne disposons donc pas d'informations sur les motivations qui ont amené la commission nationale à prévoir le classement des éléments mentionnés au titre de patrimoine culturel national. Je souhaiterais que ce rapport puisse à l'avenir être transmis en amont à la commission consultative. Je partage également l'avis selon lequel davantage de photos devraient être jointes au dossier. Un texte à lui seul ne suffit pas pour pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Sur le fond, je peux me rallier aux propos des orateurs précédents. Ma vision des choses est toutefois plus nuancée et aussi beaucoup plus positive. Tout cet exercice permet au ministère de la Culture et à la Ville de se pencher sur la question et de déterminer qui dispose déjà de quels outils et de quelle manière ceux-ci peuvent se compléter. Et voici un bon exemple illustrant comment cela peut fonctionner.

Certains bâtiments du site en question sont classés au patrimoine culturel national depuis 2018 déjà, notamment le Pensionnat St Joseph et l'ancien séminaire. On est donc en droit de se demander pourquoi le ministère de la Culture n'a pas également classé les autres bâtiments dès 2018. La réponse à cette question est simple : parce qu'il est envisagé de dynamiser le site, et qu'il est important, dans ce cadre, de réexaminer le patrimoine sans placer le site sous une coupole de verre. L'INPA autorise aussi le développement de bâtiments. Cela peut parfois s'avérer compliqué et coûteux, mais la protection d'un bâtiment comme monument historique ne doit en aucun cas être considérée comme un veto à la poursuite de tout développement.

L'annexe de l'ancien séminaire a été construite dans les années 1960. Curieusement, l'avis de l'INPA ne mentionne pas qu'il s'agit d'un bâtiment conçu par l'architecte d'État Constant Gillardin et qui est caractéristique de son style. Le bâtiment a été loué à l'École moyenne (*Mëttschoul*). Les premiers cours d'informatique y ont eu lieu. Dans le PAG de la Ville, le bâtiment est situé dans une zone classée. L'oratoire de 1635, qui se trouvait autrefois derrière le chœur de la

cathédrale, ainsi que l'allée de tilleuls sont classés en « zone parc ». En ce qui concerne ces éléments, les points de vue de la Ville et du ministère de la Culture concordent.

Il en est autrement de l'annexe de l'ancien pensionnat Saint-Joseph, construite en 1935/1936. Certains d'entre nous se souviendront peut-être qu'elle a abrité pendant un certain temps l'*American International School*. Nous savons tous que lorsqu'une école s'installe dans un bâtiment, une adaptation aux normes en vigueur est nécessaire, ce qui signifie que le bâtiment perd son authenticité. Ailleurs dans le pays, des bâtiments bien plus représentatifs du modernisme ont été classés monuments historiques. Si la Ville émet un avis défavorable concernant le classement proposé de cet immeuble, cela ne signifie toutefois en aucun cas qu'elle se prononce ipso facto en faveur d'une démolition du bâtiment, car notre PAG prévoit des mesures permettant un développement même dans le cadre d'un PAP « nouveau quartier », et permettant que les éléments jugés dignes d'être conservés puissent être intégrés au projet. Je me rallierai donc à l'avis de la commission dont je fais moi-même partie.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Notre groupe soutiendra les propositions du service communal compétent. À l'avenir, la commission consultative ne devrait toutefois plus se retrouver dans une situation où le dossier ne comporte aucune photo de l'intérieur du bâtiment, car l'absence de photos peut entraîner un avis défavorable sur une proposition du ministère.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le dossier présenté aux membres de la commission consultative devrait en effet contenir tous les documents relatifs au point à l'ordre du jour.

Nous sommes d'accord sur le fond. Je pars donc du principe que nous parviendrons à l'unanimité lors du vote. Je comprends que Monsieur le conseiller Philippart souhaite prendre quelque peu la défense de l'INPA. Nous collaborons beaucoup avec eux et personne ne remet en cause la qualité de leur travail. Il faut toutefois noter qu'il existe encore de nombreux terrains derrière ce site, dont une partie appartient à la Ville, qui feront l'objet, à terme, d'un PAP – y compris avec des logements –, ce qui signifie qu'un important développement urbain est encore à venir à cet endroit. J'espère que, cette fois-ci, le ministère accordera une plus grande attention à notre avis, qui est, à mon sens, nuancé – et ce, dans son propre intérêt également, car les bâtiments concernés appartiennent à l'État, et si celui-ci souhaite ensuite donner une nouvelle affectation aux bâtiments qu'il entend lui-même classer monuments historiques, il devra se conformer aux dispositions relatives à la protection du patrimoine.

La proposition du ministère de la Culture visant à classer au titre de patrimoine culturel national le bâtiment annexe de l'ancien séminaire, l'oratoire et l'allée de tilleuls est avisée favorablement à l'unanimité. La proposition du ministère visant à classer au titre du patrimoine culturel national le bâtiment annexe de l'ancien pensionnat Saint-Joseph, son mur de clôture et l'escalier extérieur est avisée négativement à l'unanimité.

2) Lotissements de terrains

Le conseil communal approuve à l'unanimité les lotissements de terrains suivants :

- Val Ste Croix : morcellement des parcelles 207/1649, 272/6710, 272/6711, 272/6712 et 272/6713 afin de créer une nouvelle place à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction et 6 lots qui feront partie d'un

lotissement ultérieur dans le cadre du projet du nouveau centre de recyclage sur ce site.

- 28 à 50, rue d'Eich : division de la parcelle 69/3556 en vue de la création de deux parcelles en vue d'un projet de vente.
- Val Fleuri (CHL) : réunion des parcelles 60/6722 et 60/6728 en vue de la création d'une nouvelle place à bâtir permettant l'extension du bâtiment en cours de construction.
- 45, route d'Echternach : division de la parcelle 75/2020 en vue de la création de trois nouvelles places à bâtir.

X MODIFICATION DES STATUTS DU SEBES

Le conseil communal approuve à l'unanimité la décision du comité du SEBES visant à adapter les statuts du syndicat afin de garantir la représentation de tous les membres du secteur communal (DEA, SEC, SES, SIDERE et la Ville de Luxembourg) au sein du bureau du SEBES, tout en respectant le principe de la parité de voix entre les membres délégués de l'État et du secteur communal, tel que prévu par l'article 2 de la loi modifiée du 31 juillet 1962 relative au renforcement de l'alimentation en eau potable du Grand-Duché de Luxembourg à partir du réservoir d'Esch-sur-Sûre.

XI SUBSIDES EXTRAORDINAIRES

Madame Liudumila BRANCA (déi gréng) : Je souhaite exprimer mon soutien aux quatre subsides qui nous sont soumis aujourd'hui. Le « Movement Art International Dance Festival » constitue une belle opportunité de renforcer le rayonnement culturel de notre ville à travers la danse contemporaine et les échanges artistiques au sein de notre Grande Région.

Le projet « Rendez-vous aux jardins » permet de faire vivre notre patrimoine et nos espaces publics grâce à une programmation musicale accessible à un large public. Cette initiative rapproche la culture des citoyens et contribue à l'animation de la ville.

Le projet « LUKraine Days » joue un rôle important dans le dialogue interculturel et la découverte de la culture ukrainienne à travers l'art, la musique, le cinéma et la littérature. Ce festival favorise les rencontres entre les communautés et enrichit notre diversité culturelle.

Le festival « Euphoria » apporte une nouvelle dynamique à la programmation culturelle en mettant à l'honneur la richesse et la diversité du monde lusophone. Nous encourageons toutefois les organisateurs à élargir encore cette représentation lors des prochaines éditions en associant davantage d'artistes issus de pays tels que l'Angola, le Mozambique ou la Guinée-Bissau. Une telle ouverture permettrait de refléter encore mieux la pluralité des cultures lusophones et de renforcer la dimension inclusive, interculturelle et fédératrice de ce festival.

Ces quatre projets témoignent de la diversité, de l'ouverture et du dynamisme de notre vie culturelle. Chacun d'eux contribue à sa manière à améliorer l'accès à la culture, à favoriser les échanges entre les communautés et à renforcer l'attractivité de notre ville. Pour ces raisons, je voterai en faveur de ces subsides.

Des subsides extraordinaires sont accordés à l'unanimité aux associations suivantes:

Hani Dance A.s.b.l. Movement Art International Dance Festival	7.500 €
Trompes de chasse Luxembourg Rendez-vous aux jardins 2026	2.500 €
Neimënster Festival Euphoria	10.000 €
LUkraine A.s.b.l. LUkraine Days – Art Under Fire	3.500 €

XII FONDATION J.-P. PESCATORE – MIGRATION D'UN POSTE (AVIS)

La décision de la commission des curateurs de la Fondation J.-P. Pescatore visant à approuver la migration d'un poste CDI

du service « Ënnerwee » vers le service technique (« magasinier/tri ») est avisée favorablement à l'unanimité.

XIII AFFAIRES JUDICIAIRES

Le conseil communal autorise le collège échevinal à ester en justice dans diverses affaires.

Lotissements de terrains

En sa séance du 1^{er} juin 2026, le conseil communal a marqué son accord, sous le point « Urbanisme », avec plusieurs lotissements de terrains qui ont été portés à la connaissance du public par avis au public du 17 juillet 2026 et publiés sur le site Internet de la Ville (www.vdl.lu).